

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	10

Vote
A la Majorité
Pour : 4
Contre : 7
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 04 juillet 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GONET Grégory, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés aux panneaux d'affichage de la Mairie le 29/06/2023.

**Présents :** GONET Grégory, Maire.

**Mmes :** BOUCLET Nadine, JOUIN Murielle, QUISSAC Claire, THEVOT Florence.

**MM. :** CUILLERIER Thomas, DELBART Pierre, DUCHAMP Thierry, GRYZ Arnaud, MEURISSE Didier, SAMIN Nicolas.

**Excusé.e.s :** GALLAND Christel, LOUSTRIC Clarence, BRUET Sébastien.

**Pouvoir :** BRUET Sébastien donne pouvoir à DELBART Pierre.

**A été nommé secrétaire :** DUCHAMP Thierry.

### **D 2023-030 : ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRESENTEES PAR LA SOCIETE VAL DE LOIRE PROMOTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE D'ENTREPOSAGE ET DE BUREAUX SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEAUGENCY**

Monsieur le Maire expose :

La société Val de Loire Promotion a déposé une demande de permis de construire pour un bâtiment à usage de siège régional et site d'approvisionnement et de stockage, composé d'un bâtiment principal qui comportera 4 cellules de stockage, des bureaux et locaux sociaux et des locaux techniques, pour une surface totale de plancher d'environ 50 700 m<sup>2</sup>.

Le projet s'implante sur un terrain d'une surface de 10 hectares au Nord-Est de la commune de Beaugency, en prolongement de la zone d'activités existante Acti-Loire.

Le projet est étudié et dimensionné pour fonctionner 24h/24, 7j/7. Le fonctionnement du site concentre les mouvements de véhicule le matin pour les approvisionnements (entre 5h et 7h) et le soir pour les livraisons (après 22h).

Le projet est destiné à recevoir 40 mouvements de poids lourds (PL) par jour au maximum en rotation pour le chargement et le déchargement de produits stockés. Une augmentation à 60 poids-lourds par jour pourra être envisagée à l'horizon 10 ans. Un stationnement de PL (10 emplacements) est disposé en entrée du site.

Le stationnement des véhicules légers (VL) du personnel, est réalisé au niveau des parkings situés en partie Nord de l'établissement (214 places), le projet est destiné à accueillir un mouvement de 190 véhicules légers par jour. A noter que le flux de véhicules sera étalé dans le temps puisque l'entrepôt vise un fonctionnement en 3 équipes de 50 personnes pour la partie logistique et une équipe de 40 personnes pour la partie administrative.

Cet entrepôt a pour vocation d'accueillir l'entreprise Rexel, actuellement située à Baule, qui souhaite se développer et rassembler ses activités en un seul lieu.

La vocation du site est donc d'entreposer une large diversité de matériaux qui sont ensuite dispatchés soit sur les « agences » du groupe (magasins de proximité) où s'approvisionnent les artisans, soit directement chez les clients les plus importants. Le projet intègre dès sa construction une part d'automatisation pour les toutes petites pièces.

Du fait, d'une part, de la nature et du niveau des activités exercées sur le site, cette implantation est soumise à enregistrement au titre des rubriques 1510-2 et 4331-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et d'autre part que le bâtiment fera plus de 40 000 m<sup>2</sup> de surface, une enquête publique unique a été prescrite par Madame la Préfète du Loiret du 13 juin au 13 juillet 2023, conformément aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'Environnement, le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce dossier dans le cadre de l'enquête publique. Cet avis sera transmis à Madame le commissaire enquêteur.

Compte-tenu de la présence de Monsieur Joël LAINE, l'adjoint au Maire délégué à la  
au Tourisme de la commune de Beaugency, Monsieur le Maire lui donne la parole pour  
interrogations de certains élu.e.s.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023  
Reçu en préfecture le 07/07/2023  
Publié le  
ID : 045-214502023-20230704-D\_2023\_030-DE

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis sur la demande de permis de construire déposée par la société Val de Loire Promotion pour la construction d'un bâtiment à usage de siège régional et site d'approvisionnement et de stockage dans la zone industrielle.

Mme Florence THEVOT s'est retirée de la séance pour ne pas prendre part au débat et au vote.

Monsieur Pierre DELBART, intervient pour demander un vote au scrutin secret compte-tenu de la sensibilité du dossier. Plus d'un quart des membres présents souhaitent également cette modalité de vote.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision et organise le vote au scrutin secret.

<b>Membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Membres participants présents au vote : 10</li><li>• Nombre de pouvoir : 1</li><li>• Total : 11</li></ul>	<b>Décompte des votes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Votants : 11</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• Blanc(s) ou nul(s) : 0</li><li>• Suffrages exprimés : 11</li><li>• Avis favorable au projet : 4</li><li>• Avis défavorable au projet : 7</li></ul>
--	---

**Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal, décide, à la majorité absolue, d' :**

- **EMETTRE un avis défavorable** sur la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société Val de Loire Promotion en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux situé sur le territoire de la commune de Beaugency.

DUCHAMP Thierry  
Secrétaire de séance